

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0935
Facture Date	1 mars 2025
Date échéance	18 avril 2025
<b>Total à payer</b>	<b>0,00 €</b>

**A l'attention de**

Samir BELARIBI  
belaribi.sa@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel MARADIVA VILLAS RESORT AND SPA 9 nuits suite de luxe avec piscine privée demi pension incluse 13 au 22 mai 2025 2 adultes	5 352,00 €	5 352,00 €
1	Vols A/R EMIRATES Départ de Lyon le 12 mai 2025 à 15h40, arrivée le 13 mai 2025 à 09h25 à l'île Maurice (escale 2h51 à Dubai), Retour le 22 mai 2025 depuis l'île Maurice à 21h50, arrivée à Lyon le 23 mai 2025 à 13h50 (escale 4h30 à Dubai).	1 928,00 €	1 928,00 €

Sous Total	7 280,00 €
Tax	0,00 €
Payé	-7 280,00 €
<b>Total à payer</b>	<b>0,00 €</b>

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---

Payé